



Dans la foulée de l'Accord de Majorité régional bruxellois – dont les grandes lignes intéressant les communes avaient été résumées dans le précédent Trait d'Union –, la Déclaration de Politique générale prononcée à la rentrée parlementaire par le Ministre-Président Rudi Vervoort est pleine d'enseignements. Surtout parce qu'elle agenda nombre de décisions de l'Accord. Les Déclarations politiques fixent en général l'action gouvernementale de l'année parlementaire qui débute. Premier exercice du Gouvernement régional issu des élections, l'exercice est donc particulièrement intéressant à lire. Décryptage et morceaux choisis¹.

“Le signal que nous adressons aux communes est celui d'un travail commun pour faire face aux dégradations de leurs soldes que la logique SEC implique.” [extrait de la Déclaration]

LE CALENDRIER DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

La Déclaration de Politique générale a été présentée le 15 octobre par le Ministre-Président au Parlement bruxellois. Si à chaque rentrée parlementaire, une Déclaration vient annoncer les grandes lignes de la politique gouvernementale pour l'année à venir, celle de 2014 inaugurant la législature, porte un peu plus loin. Elle résume, de manière si pas exhaustive du moins assez complète, l'accord de Gouvernement de juillet dernier, et en précise certains points. Le lecteur y puisera surtout des éléments de calendrier et d'avancement des dossiers².

Urbanisme

Le Gouvernement prévoit le regroupement de tous les acteurs publics du développement territorial en 2 organismes :

“D'une part un para-régional qui réunit tous les acteurs de la connaissance du territoire et de la planification, qui conseillent le gouvernement en amont des projets. Ce sera le Bureau bruxellois de Planification. Celui-ci réunira également tous les acteurs de l'analyse et de la statistique afin de bénéficier d'un instrument unique de “connaissance” de Bruxelles. (...)

D'autre part, “l'assembler”, un développeur public foncier chargé de la mise en œuvre opérationnelle des projets. Ce sera la Société d'aménagement urbain.

(...)Le lancement de cette grande réforme a été initié le 2 octobre dernier par (...) l'adoption de deux projets d'ordonnance relatifs à chacune de ces deux structures. Ces projets d'ordonnance qui fixent le cadre législatif des structures [ont été soumis au Conseil économique et social³ et à la Commission régionale de développement⁴, qui ont chacun rendu un avis].”

Le Gouvernement entend **soumettre dès le début de l'année 2015 ces deux ordonnances au Parlement.**

Cet urbanisme de projet, voulu “plus réaliste sans pour autant perdre en ambition”, comprend la mise sur pied d'une structure opérationnelle spécifique au départ de la Société d'aménagement urbain qui concentrera les moyens publics et notamment le foncier.

Sa création sera menée dans le courant du **premier semestre 2015.**

Un autre grand chantier devrait avoir été lancé à la sortie de ce Trait d'Union: la simplification des procédures urbanistiques. La volonté

première est d'harmoniser les procédures vers une réduction des délais et la recherche d'une synergie dans le traitement des demandes concernant l'urbanisme et l'environnement. (...) C'est pourquoi **la modification du Code bruxellois d'aménagement du territoire** – mieux connu sous le nom de COBAT – qui devrait avoir été initiée à la fin de l'année 2014, proposera des simplifications des procédures urbanistiques mais aussi des modifications relatives aux procédures patrimoniales en ce compris relatives à l'avis conforme de la Commission Royale des Monuments et Sites.

Développement territorial

Cette année parlementaire verra également évoluer, voir aboutir le processus de planification de certains pôles de développement :

- adoption **en 2015** des lignes de forces d'un projet urbain pour la Gare de l'Ouest
- adoption **dans les prochains mois** du PPAS du site de Tour & Taxis
- adoption **début 2015** de la première lecture du Schéma directeur du pôle Midi
- adoption courant du **premier trimestre 2015** du plan directeur accompagné d'une étude d'impact du site Josaphat
- A la finalisation de cet article, on devrait avoir vu adoptée l'étude de programmation du triangle Delta

Enfin, deux autres mesures sont annoncées, mais non agendées précisément :

- adoption de l'étude de réaménagement de l'E40 en boulevard urbain pour Reyers
- désignation du lauréat du marché public NEO 2 relatif au Centre de congrès sur le plateau du Heysel



Rénovation urbaine

On l'a dit, si le Gouvernement entend poursuivre les contrats de quartier classiques en veillant notamment à améliorer les procédures, il va également lancer **dès le début de l'année 2015** des contrats de rénovation urbaine qui permettront de transcender les limites communales.

¹ Nous avons extrait de la Déclaration une sélection de sujets importants pour les communes. Nous avons cependant fait l'impasse pour la partie relative à l'emploi et la formation, celle-ci étant reprise dans l'article consacré à Bruxelles Formation.

² Attention, certains dossiers auront sans doute bougé entre la finalisation de cet article et la parution de ce Trait d'Union.

³ Avis du 20/11/2014, référence A-2014-062-CES, disponible sur <http://ces.irisnet.be>

⁴ Avis du 13/11/2014, disponible sur www.crd-gcc.be



Une modification de l'ordonnance relative à la revitalisation urbaine devrait avoir été lancée à la parution de cet article afin de répondre à ce double objectif.

La modification de cette ordonnance a par ailleurs été évoquée aussi au sein du comité de pilotage du groupe de travail intercommunal consacré aux subsides (GTS) et auquel l'AVCB collabore depuis plusieurs années. Le GTS souhaite proposer son expertise technique au gouvernement sur cet important dossier qui concerne les communes au premier plan.

Ce 18 décembre, la Région déterminait quatre nouveaux périmètres pour des contrats de quartier durable, à Forest, Etterbeek, Bruxelles et Molenbeek.

La **fin du premier trimestre 2015** connaîtra également le choix des projets de la nouvelle programmation FEDER qui participent également à la politique de développement territorial et de rénovation urbaine.

Sécurité

La 6^{ème} réforme de l'Etat dote la Région de nouvelles compétences, notamment pour la sécurité. Dès lors, l'Accord prévoit la création d'un Service autonome régional de la sécurité et de la prévention dépendant directement du Ministre-Président. Comme on l'a dit, il visera à améliorer la concertation et la coordination des politiques en matière de sécurité à Bruxelles, en lien avec une Conférence permanente des autorités publiques pour la sécurité réunissant les acteurs-clés de la sécurité et du corps judiciaire. Ce service régional autonome de la sécurité et de la prévention sera chargé de (...) la rédaction du Plan global de sécurité et de prévention. Mais la Déclaration précise l'état d'avancement du dossier : *“Un projet d'ordonnance a été adopté en première lecture par mon Gouvernement ce jeudi 9 octobre. Il sera dès lors débattu dans votre Assemblée dans les prochains mois. La mise en place du Service Autonome devrait être progressivement effective à la mi-2015.”*

Mobilité et travaux publics

Le Gouvernement annonce trois priorités pour l'année parlementaire qui s'ouvre mais également, à plus long terme, pour l'ensemble de la législature.

“Tout d'abord, les transports en commun régionaux. Notre Déclaration de politique régionale reprend de nombreux objectifs pour la STIB, mais je tiens à souligner ici notre priorité absolue : le Métro Nord entre la Gare du Nord et Bordet, avec un démarrage des travaux avant 2019.

Ensuite, les modes actifs, tant le vélo et la marche ont le plus grand potentiel de croissance. En ce qui concerne les piétons, cette priorité trouvera une première concrétisation forte à travers le projet de piétonnier des Boulevards du Centre, qui transformera le visage du centre de Bruxelles.” Ce projet a été annoncé et présenté par la Ville de Bruxelles en novembre et fait l'objet d'un débat politique et citoyen nourri⁵. La deuxième priorité est celle du réseau cyclable, lequel est légèrement précisé par rapport à l'Accord de majorité : hormis la finalisation du réseau d'itinéraire régional cyclable, intégrant de nouvelles infrastructures cyclo-piétonnes le long du Canal déjà annoncée, le Ministre-Président a annoncé des pistes cyclables séparés sur tout le trajet de la petite ceinture. Les premières démarches à cet effet seront effectuées **durant l'année parlementaire qui s'est ouverte.**

La dernière priorité est celle du ferroviaire... mais renvoie logiquement au niveau fédéral, dont le Gouvernement a été mis en place entretemps, et qui n'a visiblement pas encore pris la mesure de l'importance de doter Bruxelles d'un réseau de gares digne de ce nom : *“nos demandes sont claires et articulent les besoins nationaux et régionaux : intégrer dès maintenant les trains de pointes ou locaux dans un plan de transport RER et parvenir pour 2017 aux objectifs RER d'un train tous les quart d'heures dans au moins 30 gares bruxelloises. A cet égard, j'ai lu avec attention le nouvel accord de majorité du Gouvernement fédéral. Cet accord, je le constate avec regret, ne comporte pas de dates claires sur le RER et semble avoir pour seul objectif d'ouvrir le trafic intérieur à la concurrence, montrant par-là plus d'idéologie que d'ambition. Je peux vous assurer que mon Gouvernement sera plus qu'actif dans ce dossier pour faire en sorte que les demandes bruxelloises soient entendues.”*

Propreté

En matière de nettoyage, nous avons évoqué dans notre passage en revue de l'Accord les conventions-cadre et les discussions avec les communes. A la présentation de la Déclaration, *“des rencontres avaient déjà eu lieu et des collaborations opérationnelles en matière de nettoyage se concrétisent.”*

Relation Région-communes

La première réforme concerne les finances et se traduira par la nouvelle dotation générale aux communes.

Selon le Ministre-Président, *“la charge des enjeux qui pèse sur notre Région est injustement répartie entre nos communes et nos CPAS. C'est un fait.*

2015 sera l'année au cours de laquelle notre Gouvernement [confiera au Parlement] la tâche de voter le cadre de cette réforme.

Ce à quoi nous nous engageons, c'est de déposer devant ce Parlement, dans le premier semestre de l'année à venir, un projet d'ordonnance juste, équilibré et dont l'impact sur les communes sera transparent.

Il est évident que des débats de cette Assemblée sur ce nouveau socle de relations entre les pouvoirs locaux et la Région, dépendra la réussite de cette réforme.”

Les Conventions de législature communale entre la Région et chacune des 19 communes, seront **effectives dès le 1^{er} janvier 2016**, pour un premier triennat.

Ce dernier déterminera tant le cadre budgétaire de l'action communale que le respect des objectifs partagés de développement et notamment la mobilité, le stationnement, le logement, le développement d'équipements d'intérêt collectif...

Dans le même élan, le Gouvernement réévalue actuellement et souhaite renforcer le Fond Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales – le fameux “FRBRTC” – ainsi que le fonds de compensation fiscale.

L'autre grand chantier de la législature en la matière concerne la **réforme annoncée de la tutelle** régionale sur les communes, mais également de la tutelle sur les CPAS et les zones de police.

Cette réforme vise à renforcer l'autonomie et la responsabilisation des communes et des hauts fonctionnaires communaux par un changement



progressif de paradigme. *“Il s’agira de réduire le flux des actes à transmettre à la tutelle générale comme à la tutelle d’approbation pour privilégier progressivement une tutelle agissant aussi par voie d’audit thématique ou d’évaluation périodique.”*

La règle générale qui s’imposera, assortie naturellement d’exceptions, visera au caractère immédiatement exécutoire des décisions adoptées par la Commune, qu’elles soient ou non soumises à la tutelle générale.”

Un avant-projet d’ordonnance devrait avoir été soumis au Gouvernement à finalisation de cet article de sorte qu’il puisse être déposé dans les premiers mois de l’année à venir au Parlement.

Et les pensions ?

S’inquiétant de la charge des pensions des pouvoirs locaux, l’Association avait rencontré le Ministre fédéral Daniel Bacquelaine ce 3 décembre dernier. Mais à la question de voir si le fédéral reprendrait une partie du financement, il a été répondu que ce serait du ressort des régions.

Le Ministre Bacquelaine allait cependant rencontrer les Ministres régionaux qui ont la tutelle des Pouvoirs Locaux et leur soumettrait la question de l’impact des mesures qu’il allait prendre en leur demandant d’intervenir dans le poids des pensions pour les communes.

Fiscalité

La partie de la déclaration consacrée à la fiscalité est moins intéressante pour l’agenda qu’elle annonce que pour l’argumentaire sous-tendant la logique régionale :

“nous avons veillé à ce que l’équilibre porte sur l’ensemble de l’entité bruxelloise, Région et communes.”

Ainsi, une provision de 25 millions € a été créée de manière à faire face aux déficits attendus des pouvoirs locaux.

A cet égard, qu’on ne s’y trompe pas.

Le signal que nous adressons aux communes est celui d’un travail commun pour faire face aux dégradations de leurs soldes que la logique SEC implique.

La logique SEC étant irréconciliable avec les enjeux d’investissements de nos pouvoirs locaux face notamment au boom démographique, c’est donc le premier signal de cette collaboration que nous adressons, le signal d’une responsabilité partagée et d’une solidarité nécessaire à l’échelle de la Région.

Le nouvel accord de majorité prévoit une importante réforme fiscale qui vise notamment à rendre la fiscalité régionale moins complexe et plus juste.

Elle vise notamment à effectuer un glissement de la fiscalité sur le travail vers la fiscalité sur le foncier et à rendre la fiscalité bruxelloise plus favorable pour les Bruxellois et les entreprises bruxelloises via l’optimisation des recettes et l’augmentation de l’assiette fiscale.

Pour réussir ce défi majeur, le Ministre des Finances et du Budget constitue actuellement une task-force composée de 6 experts en fiscalité qui seront assistés par l’administration fiscale régionale.

Dès sa mise en place, la task-force effectuera une première phase d’étude et préparera une proposition de réforme fiscale traduisant les grandes lignes de l’accord de majorité.

Cette proposition sera discutée au sein du Gouvernement dans le courant du premier trimestre 2015.”

Plus d’info

La Déclaration de Politique générale a été prononcée par le Ministre-Président au Parlement bruxellois. Elle est publiée dans le Comptendu intégral de la séance du 15 octobre, disponible sur www.parlbruparl.irisnet.be > documents parlementaires > Comptendu intégral des séances plénières > CRI 1 (14/15)

Voir aussi

- Le mémorandum régional de l’AVCB et celui, régional et communautaire, de sa Section CPAS, sur www.avcb.be
- Les grandes lignes de l’Accord de Majorité régional, paru au Trait d’Union 2014-4 et sur www.avcb.be
- La note d’impact de l’Accord de Majorité régional, établie par l’AVCB, parue sur www.avcb.be



Philippe Delvaux

Sur base de la Déclaration de Politique générale

Dernière minute : les communes européennes contre les normes comptables

Réunis au sein du Comité directeur du CCRE, ce 17 décembre, les Présidents des 28 associations de villes et communes européennes ont, à l’unanimité, décidé d’une motion exigeant que l’Union européenne adopte des normes comptables qui sauvegardent la capacité des pouvoirs locaux d’investir et par là, qui leur permettent d’apporter leur essentielle contribution à une relance européenne tant attendue.

L’Union des Villes et Communes de Wallonie est à l’origine de cette action de l’ensemble des pouvoirs locaux européens. L’AVCB était présente à Rome pour supporter la motion.

Plus d’info et texte de la motion: www.cemr.org ou uvcw.be

Fin novembre déjà, les Ministres-Présidents bruxellois, wallon, et de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rudi Vervoort, Paul Magnette, et Rudy Demotte constataient que la comptabilisation actuelle des investissements dans le calcul des déficits pose de graves questions. Les Régions, les Communautés et les communes dénoncent depuis de nombreuses années les effets pervers des règles budgétaires à l’œuvre au niveau européen, qui, additionnées les unes aux autres, brident l’investissement public de manière trop stricte.

Les trois Ministres-Présidents rappellent qu’ils plaident pour que les investissements publics profitent d’un large soutien européen, plutôt qu’être dissuadés comme c’est le cas aujourd’hui. Une intervention est envisageable à de nombreux niveaux.

A cet égard, naturellement, plusieurs pistes de travail existent. Il importe que les autorités belges portent un message fort par la voix de leur représentant au Conseil européen.

Plus d’info : <http://rudivervoort.be> > Communiqué du 21/11/2014